



Rétroaction du jury de pairs

Depuis octobre 2023, après qu'artsnb ait publié les résultats de ses concours, les commentaires constructifs généraux et les recommandations de l'évaluation du jury de pairs du concours le plus récent peuvent être trouvés ici.

Veillez noter que ces commentaires sont résumés à partir des discussions qui ont eu lieu lors des réunions du jury de pairs, et qu'ils ne concernent pas nécessairement toutes les demandes soumises à cette date limite. L'objectif de ces commentaires est de donner un aperçu du processus d'évaluation par le jury et de renforcer les demandes de subvention futures.

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs des concours du 1^{er} octobre 2023 – programmes de création et de documentation

Programme de Création

Données d'ordre général :

- 154 demandes soumises au programme Création ont été évaluées par 7 jurys de pairs, répartis par discipline artistique.
- Les demandes soumises dans les disciplines de Danse et Théâtre ont été évaluées conjointement par un jury bi-disciplinaire des arts de la scène, car ces deux disciplines ont reçu trop peu de demandes pour être examinées individuellement.
- Les demandes dans la discipline arts multidisciplinaires ont été évaluées en fonction de la discipline principale de chaque projet, telle que déterminée par le personnel d'artsnb.
- 4 demandes ont été disqualifiées avant l'évaluation du jury de pairs en raison de leur inéligibilité au programme de Création.
- L'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque concours regroupe un ensemble différent de personnes candidates et des jurys différents. Les 154 demandes évaluées dans le cadre de ce concours ont obtenu les résultats suivants :
 - 45 demandes ont reçu le statut « Recommandé » et ont été octroyées un financement.
 - 41 demandes additionnelles ont reçu le statut « Mérite ». Ce statut indique que le jury souhaitait recommander le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
 - 68 demandes ont reçu le statut « Non recommandé ». Ce statut indique que le jury n'a pas recommandé le financement de ces demandes. Cela ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite, mais plutôt que les demandes elles-mêmes étaient moins compétitives en comparaison avec l'ensemble des demandes reçues pour cette date limite.
- Sur les 45 subventions octroyées, 12 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.



arts nb

- Pour des informations plus détaillées, y compris les taux de réussite par catégorie et par discipline artistique, veuillez consulter [le communiqué de presse officiel](#) présentant les résultats de ce concours.

Commentaires d'ordre général (toutes les disciplines et tous les jurys) :

Catégories A, B et C

- Les membres des jurys ont noté que de nombreuses personnes candidates ont soumis leur demande dans la mauvaise catégorie de Création :
- Catégorie A pour les artistes chevronnés
- Catégorie B pour les artistes à mi-carrière
- Catégorie C pour les artistes en émergence
- Les jurys ont rappelé aux personnes candidates qu'ils devaient postuler dans la catégorie qui correspond le mieux à leurs années d'expérience en tant qu'artiste professionnel.les, conformément aux critères spécifiques à chaque discipline figurant dans les lignes directrices du programme.
- Les membres de jurys ont souligné que le fait de postuler dans une catégorie inférieure à son niveau d'expérience ne contribue pas à augmenter les chances d'une personne candidate de recevoir une subvention.

Descriptions de projet

- Les membres des jurys ont apprécié les descriptions de projets qui présentaient de manière claire et concise les éléments suivants :
- Une description de l'œuvre ou des œuvres proposées (par exemple : le type, le nombre et l'échelle ou la durée des pièces à créer ou à exécuter, etc.)
- Un plan de travail réalisable (par exemple : calendrier estimatif des étapes menant à la création de l'œuvre ou des œuvres finales ; les rôles de la personne candidate et de ses collaborateurs ; etc.)
- Une brève déclaration sur l'approche de la personne candidate concernant les thèmes pertinents (par exemple : pourquoi ce projet, et pourquoi maintenant ? comment les choix proposés en matière de forme ou de technique se rapportent-ils au sujet de l'œuvre ? quel est le public visé par l'œuvre ? quel est le message ou l'impact souhaité ?)
- Une brève explication de la manière dont le projet proposé fera progresser la pratique artistique de la personne candidate (par exemple : comment ce projet va-t-il mettre vos compétences à l'épreuve ? ce projet va-t-il vous permettre d'établir des liens avec de nouveaux publics ou collaborateurs ? quelles sont vos ambitions pour l'œuvre ou les œuvres achevées ?)
- Les membres des jurys ont également conseillé aux personnes candidates d'éviter d'utiliser un langage académique ou technique à outrance et de privilégier la clarté et les détails spécifiques plutôt que les abstractions. Lorsqu'il est nécessaire d'utiliser un



arts nb

langage académique ou technique, les jurys ont recommandé de définir clairement ces termes, en gardant à l'esprit que les membres d'un jury de pairs sont issus de pratiques artistiques et d'horizons divers, et qu'ils ne sont pas forcément familiers avec chacun des concepts spécifiques à votre pratique artistique.

Budget

- Les membres des jurys ont recommandé d'inclure un document détaillé du budget chaque fois qu'une demande comprend plusieurs types de dépenses, par exemple plusieurs types de matériel, plusieurs services différents requis, des honoraires de collaborateur.rices et une explication pour tout voyage dans le cadre de la demande.
- Les membres des jurys ont rappelé aux personnes candidates de consulter [les lignes directrices du programme](#) pour s'assurer qu'ils ne demandent pas de financement pour des dépenses inéligibles.
- Pour les personnes candidates mentionnant des revenus provenant de sources de financement supplémentaires (confirmées ou non), y compris des subventions d'autres organisations, Les membres des jurys ont conseillé aux personnes candidates de démontrer quelles dépenses spécifiques seront couvertes par le financement d'artsnb et quelles dépenses seront couvertes par les autres sources de financement.
- Pour les personnes candidates mentionnant des revenus provenant de sources de financement supplémentaires (confirmées ou non), y compris des subventions d'autres organisations, les membres des jurys ont recommandé d'expliquer comment le financement demandé à artsnb augmenterait la portée ou le potentiel du projet.

Exemples d'œuvres

- Les membres du jury ont souhaité rappeler aux personnes candidates que les exemples d'œuvres doivent être en lien avec le projet proposé et démontrer des compétences, des techniques ou des approches qui démontrent au jury de pairs la capacité de la personne candidate à entreprendre le projet proposé.
- Les membres du jury ont également recommandé aux personnes candidates d'utiliser les cases de description de chaque exemple d'œuvre pour indiquer des informations pertinentes, par exemple les dimensions, les matériaux, le rôle de la personne candidate dans une performance de groupe, l'horodatage ou l'étendue des pages, la date à laquelle l'œuvre a été achevée ou exécutée, etc.

Relations culturelles

- Contexte de l'équipe d'artsnb : cette nouvelle section a été ajoutée à la section Informations sur le projet de la demande de subvention à l'automne 2023, et ce concours de Création est l'un des premiers concours à avoir cette section active. Le but de cette nouvelle section est de fournir aux membres des jurys des informations



arts nb

supplémentaires quant à la relation de la personne candidate et aux protocoles d'engagement avec toute communauté marginalisée impliquée dans leurs projets.

- Les membres des jurys ont formulé les recommandations suivantes à l'intention des personnes candidates qui remplissent cette section de la demande :
- Les membres des jurys ont critiqué les demandes qui n'incluaient pas de réponse à la question sur les relations culturelles lorsque le projet s'appuyait de manière significative sur des pratiques spirituelles ou religieuses spécifiques à une culture sans indiquer la relation de la personne candidate avec la pratique culturelle concernée.
- Les membres des jurys ont mis en garde les personnes candidates contre le recours à des boucliers rhétoriques (par exemple : « mon ami ou un membre de ma famille est originaire de la communauté ___ ») qui ne suffisent pas à démontrer que la personne candidate a bien réfléchi à la manière de s'engager avec respect avec une identité marginalisée qu'elle ne connaît pas elle-même.

Rétroaction des jurys spécifiques aux disciplines artistiques :

Métiers d'art

- Les membres des jurys ont noté que plusieurs demandes étaient rédigées en mettant l'accent sur la pratique commerciale de l'artiste, avec peu ou pas de détails sur sa pratique et sa vision artistiques. Bien qu'ils aient apprécié que les artistes prennent en compte cet aspect de leur discipline, les membres des jurys ont conseillé aux personnes candidates de tenir compte du fait que les demandes de subventions artistiques et de subventions commerciales nécessitent des approches et des types d'informations différents ; les membres de jurys d'artsnb sont invités à évaluer à la fois le mérite artistique et l'impact et la faisabilité du projet.

Arts littéraires

- Le jury a recommandé d'établir un plan de travail clair pour l'écriture d'une nouvelle œuvre, c'est-à-dire le temps qui sera consacré à la recherche, à la rédaction d'une première version, à l'édition, à la rétroaction des pairs et aux autres activités liées au projet.
- Le jury a recommandé aux personnes candidates d'utiliser la description du projet pour expliquer les choix littéraires et techniques qu'elles feront dans la nouvelle œuvre proposée, plutôt que de se contenter d'offrir un synopsis du récit et/ou des thèmes à explorer.
- Le jury a constaté que certaines demandes dans cette discipline s'appuyaient entièrement sur le succès des œuvres précédentes de l'auteur.ice, sans établir un projet clair ou une justification de la nouvelle œuvre à créer.
- Le jury a apprécié que les demandes traitant de sujets sensibles incluait l'implication d'un.e lecteur.ice sensible, car cela témoigne d'une bonne planification et de pratiques éthiques de la part de l'artiste.



arts nb

- Le jury rappelle aux personnes candidates que si elles souhaitent développer leur art et se remettre en question, il est possible de bénéficier d'un mentorat ou d'une formation continue grâce au programme de subvention d'artsnb de Développement de carrière – Développement professionnel.

Arts médiatiques

- Les membres des jurys ont conseillé aux personnes candidates de préciser leur(s) rôle(s) à jouer dans le projet proposé afin de clarifier leur position créative dans le cadre de projets collaboratifs tels que la réalisation de films.
- Le jury a particulièrement recommandé l'inclusion d'un document détaillé du budget pour les personnes candidates proposant des projets cinématographiques de grande envergure avec de multiples collaborateur.rices et types de dépenses, par exemple : honoraires des collaborateur.rices, honoraires des acteur.rices et de l'équipe, location de matériel, etc.
- Pour les projets cherchant à subventionner des projets déjà rattachés à une société de production, le jury a indiqué que ces projets pourraient être mieux servis par des subventions de production de l'industrie cinématographique.
- Théâtre et Danse (arts de la scène)
- Le jury a souligné l'importance pour les personnes candidates de démontrer comment le projet proposé permettra de développer leur pratique artistique, même si cette pratique est bien établie.
- Les membres du jury ont recommandé d'inclure une lettre de collaboration détaillée pour les participant.es actif.ves au projet proposé, qui explique les rôles et la rémunération de chaque collaborateur.rice.

Arts visuels

- Pour les personnes candidates proposant des travaux sur des sujets urgents ou difficiles (par exemple, la guerre, la santé mentale, l'immigration, le changement climatique), le jury a conseillé aux personnes candidates d'indiquer clairement ce que leur travail vise à dire sur le sujet, c'est-à-dire : quelle nouvelle approche ou perspective ce projet ajoutera-t-il aux œuvres existantes explorant déjà ce sujet ? Comment ce projet remettra-t-il en question ou contestera-t-il les récits antérieurs sur ce sujet ?
- Pour les personnes candidates qui proposent une ou des œuvres dans un nouveau médium ou un nouveau style, le jury recommande que les personnes candidates expliquent la raison et l'importance de ce changement dans leur pratique, ainsi que la manière dont ils comptent s'y prendre.
- Les membres du jury recommandent aux personnes candidates d'inclure une esquisse ou un prototype dans la section Exemples d'œuvres, afin d'aider les membres du jury à mieux visualiser le projet proposé.
- Pour les personnes candidates présentant des exemples d'œuvres qui reproduisent ou réinterprètent des œuvres d'autres artistes, le jury a souligné l'importance pour les



arts nb

personnes candidates d'indiquer la source originale dans la description de l'exemple de l'œuvre.

Programme de Documentation

Données d'ordre général :

- 19 demandes pour le programme de Documentation ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- 2 demandes ont été disqualifiées avant l'évaluation par le jury de pairs en raison de leur inéligibilité à ce programme.
- 1 demande a été retirée avant l'évaluation par le jury de pairs car il s'agissait d'une double demande.
- L'évaluation des subventions est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque concours reçoit un ensemble différent de demandes et est évalué par un groupe différent de jurés. Les demandes évaluées par le jury dans le cadre de ce concours ont obtenu les résultats suivants :
- 5 demandes ont reçu le statut « Recommandé » et ont été octroyées un financement.
- 5 autres demandes ont reçu le statut « Mérite ». Ce statut indique que le jury souhaitait recommander le financement de ces demandes, mais que le budget de ce programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- 9 demandes ont reçu le statut « Non recommandé ». Ce statut indique que le jury n'a pas recommandé ces demandes de financement, mais ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite, mais plutôt que les demandes elles-mêmes étaient moins compétitives en comparaison avec l'ensemble des demandes reçues pour cette date limite.
- Pour des informations plus détaillées, y compris les taux de réussite par discipline artistique, veuillez consulter [le communiqué de presse officiel](#) présentant les résultats de ce concours.

Commentaires d'ordre general :

- Le programme de Documentation vise le support du discours théorique et critique des arts, conformément aux lignes directrices du programme. Le jury a estimé que de nombreuses demandes soumises à ce concours ne comportaient pas d'informations sur le discours critique ou la contextualisation, et que ces demandes ne correspondaient donc pas à l'esprit de ce programme.
- Le jury a recommandé d'inclure des documents budgétaires détaillés chaque fois qu'une demande comprend plusieurs types de dépenses, par exemple plusieurs types de matériel, plusieurs services différents requis, des honoraires de collaborateur.rices et une explication pour tout voyage demandé dans le cadre du projet.
- Le jury a mis en garde les personnes candidates contre le fait de supposer que leur demande sera évaluée par une personne connaissant leurs travaux antérieurs et leur a



recommandé de rédiger une description claire et détaillée du projet afin d'expliquer les concepts, les thèmes et les travaux antérieurs, s'ils sont pertinents pour ce projet.